

L'émergence d'un droit pénal en réseau

Analyse critique du système européen de lutte antifraude

von
Dr. Valentina Covolo

1. Auflage

Nomos Baden-Baden 2015

Verlag C.H. Beck im Internet:
www.beck.de

ISBN 978 3 8487 1820 7

Valentina Covolo

L'émergence d'un droit pénal en réseau

Analyse critique du système européen de lutte antifraude



Nomos

Luxemburger Juristische Studien –
Luxembourg Legal Studies

edited by

Faculty of Law, Economics and Finance
University of Luxembourg

Volume 3

Valentina Covolo

L'émergence d'un droit pénal en réseau

Analyse critique du système européen de lutte antifraude



Nomos

Die Deutsche Nationalbibliothek lists this publication in the Deutsche Nationalbibliografie; detailed bibliographic data is available in the Internet at <http://dnb.d-nb.de>

ISBN 978-3-8487-1820-7 (Print)
978-3-8452-5818-8 (ePDF)

British Library Cataloguing-in-Publication Data

A catalogue record for this book is available from the British Library.

ISBN 978-3-8487-1820-7 (Print)
978-3-8452-5818-8 (ePDF)

Library of Congress Cataloging-in-Publication Data

Covolo, Valentina

L'émergence d'un droit pénal en réseau

Analyse critique du système européen de lutte antifraude

Valentina Covolo

839 p.

Includes bibliographic references and index.

ISBN 978-3-8487-1820-7 (Print)
978-3-8452-5818-8 (ePDF)

1. Edition 2015

© Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, Germany 2015. Printed and bound in Germany.

This work is subject to copyright. All rights reserved. No part of this publication may be reproduced or transmitted in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying, recording, or any information storage or retrieval system, without prior permission in writing from the publishers. Under § 54 of the German Copyright Law where copies are made for other than private use a fee is payable to "Verwertungsgesellschaft Wort", Munich.

No responsibility for loss caused to any individual or organization acting on or refraining from action as a result of the material in this publication can be accepted by Nomos or the author.

Table des matières

Abréviations	31
Introduction	35
Partie I. La protection des intérêts financiers de l'Union, observatoire du « ius puniendi » européen	83
Chapitre 1. Mouvances d'un système pénal européen	85
Chapitre 2. Pour la construction d'un socle légitimant	166
Hypothèse de travail	219
Partie II. La conduite des enquêtes	221
Chapitre 3. De l'exercice autonome des pouvoirs d'investigation	223
Conclusions intermédiaires	318
Chapitre 4. Des enquêtes tributaires de la coopération entre les acteurs de la lutte antifraude	328
Conclusions intermédiaires	417
Partie III. La protection des droits individuels	423
Chapitre 5. L'affirmation inachevée des garanties procédurales	425
Conclusions intermédiaires	505
Chapitre 6. Le contrôle effectif des activités d'enquête	511
Conclusions intermédiaires	615
Partie IV. La place de l'OLAF au sein de l'espace pénal européen	623

Table des matières

Chapitre 7. Une cohérence recherchée par le biais de réformes institutionnelles	625
Conclusions intermédiaires	664
Chapitre 8. Un avenir lié à l'institution d'un Parquet européen	667
Conclusions intermédiaires	750
Conclusion générale	753
Bibliographie	765
Index	837

Table des matières

Abréviations	31
Introduction	35
Section 1. La protection pénale des intérêts financiers de l'UE	38
§ 1. La sauvegarde d'un bien juridique supranational	39
A. L'UE, victime des fraudes	39
1. Le principe d'autonomie financière	40
2. Les activités illicites préjudiciables aux intérêts financiers de l'UE	41
B. Une responsabilité partagée dans le contrôle des fonds européens	44
1. Le principe d'assimilation, un devoir de protection incombant aux Etats membres	45
2. Des compétences scindées entre les méthodes communautaire et intergouvernementale	47
§ 2. L'absence d'une réponse coordonnée dans la lutte contre la fraude	50
A. Le « droit pénal de l'UE » face au « droit pénal dans l'UE »	51
1. Un modèle intégré dans le prolongement du principe de bonne gestion financière	51
2. Une souveraineté nationale préservée par des mécanismes de coopération horizontale	54
B. Une opposition irrésolue par le traité de Lisbonne	57
Section 2. L'OLAF, un organe administratif européen participant à la répression des fraudes	61
§ 1. La création d'un organe supranational d'enquête	62
A. La mission de contrôle au sein des institutions	64
1. Les enquêtes internes	64
2. Des tensions interinstitutionnelles	66
B. Le rôle de l'OLAF à l'égard des Etats membres	69
1. Les enquêtes externes	69

Table des matières

2. Un interlocuteur des autorités policières et judiciaires nationales	71
§ 2. Le dépassement des classifications et des structures normatives	73
A. Un ordre « pénalo-administratif »	74
1. Le caractère punitif des sanctions encourues	75
2. Les conséquences sur le plan procédural	77
B. Un système pénal européen en construction	79
Partie I. La protection des intérêts financiers de l'Union, observatoire du « ius puniendi » européen	83
Chapitre 1. Mouvances d'un système pénal européen	85
Section 1. Un changement de paradigme : la complexité	86
§ 1. L'approche systémique	86
§ 2. Des modèles normatifs pour la matière pénale	91
§ 3. Le choix d'une description autopoïétique	96
Section 2. La dilution des fondements du droit pénal	100
§ 1. Vers le contrôle proactif des risques	103
A. Aspirer à l'étanchéité de la législation à la fraude	103
B. Façonner un droit pénal de l'anticipation	107
C. Revendiquer une politique de « tolérance zéro »	111
§ 2. Vers l'« administrativisation » du droit pénal	115
A. Un rôle accessoire à l'activité de régulation	116
B. Des procédures administratives à prégnance répressive	119
C. Des pratiques pénales aux allures bureaucratiques	123
§ 3. Vers l'efficacité des procédures	124
A. Expertises, calculs et stratégies	124
B. D'une rationalisation à une optimisation	129
C. Ambitions légitimantes d'une rationalité économique	132
Section 3. Des réseaux structurels de l'espace pénal	134
§ 1. L'OLAF, acteur supranational du « policing transnational »	135
A. Le caractère transnational de la lutte antifraude	135
B. La complémentarité et l'interdépendance des actions répressives	138

C. La porosité des frontières étatiques	141
§ 2. La dynamique du réseau	144
A. Une rationalité relationnelle	145
B. Des composants policier, judiciaires et juridictionnels	148
C. Des principes flexibles	150
§ 3. ... et ses axes de tension	153
A. Entre uniformité et particularismes	153
B. Entre risques de paralysie et pratiques informelles	156
C. Entre dilution des responsabilités et cacophonie des contrôles	160
Chapitre 2. Pour la construction d'un socle légitimant	166
Section 1. Une conception anachronique de la souveraineté pénale	169
§ 1. Des réflexes souverainistes	169
A. Le monopole étatique de la force légitime	170
B. La constitution nationale promotrice des libertés	173
C. Le droit pénal comme marque de l'identité nationale	178
§ 2. Le déclin du monopole pénal étatique	181
A. L'affaiblissement du lien territorial	181
B. L'UE, nouveau titulaire de compétences pénales	183
C. Summa potestas versus droit pénal en réseau	185
Section 2. Dérives de l'impératif d'intégration européenne	188
§ 1. Les facteurs d'expansion de l'espace pénal européen	188
A. L'intégration par effet d'engrenage	188
B. Socialiser l'Europe par le droit pénal	191
C. Du titulaire à l'exercice de compétences pénales	194
§ 2. Une constitution pour une Europe souveraine?	196
A. La lutte contre la fraude, embryon d'un droit pénal fédéral	198
B. L'ambivalence de la société globalisée	200
C. La préservation des identités juridiques nationales	203
Section 3. Individu, acteur et sujet du droit pénal en réseau	206
§ 1. Le cosmopolitisme kantien	206
§ 2. Une légitimation par le processus décisionnel	211
§ 3. Une légitimation par le contenu	214
A. Le recours au ius puniendi	214
B. L'encadrement du ius puniendi	216

Table des matières

Hypothèse de travail	219
Partie II. La conduite des enquêtes	221
Chapitre 3. De l'exercice autonome des pouvoirs d'investigation	223
Section 1. La complexité du cadre légal	224
§ 1. Le droit primaire	225
§ 2. Le droit dérivé	226
A. Les textes établissant les compétences d'enquête administrative	226
1. Les dispositions horizontales	226
2. Les règlements sectoriels	229
3. Les conventions internationales conclues par l'UE	232
B. La pertinence des instruments relevant de la matière pénale	234
C. Les mesures internes aux institutions, agences et organes de l'UE	236
1. Les priorités et les directives de l'OLAF à son personnel sur les procédures d'enquête	237
2. Les décisions des institutions relatives aux modalités des enquêtes internes	238
3. Les mémorandums d'entente, les accords et arrangements administratifs	241
§ 3. Le droit national	243
§ 4. La fragmentation des procédures d'enquête	244
Section 2. L'ouverture d'un dossier	246
§ 1. Un champ de compétence étendu	246
§ 2. Les critères déterminant l'intervention de l'OLAF	250
A. L'existence de soupçons suffisants	250
B. Les priorités en matière d'enquête	252
§ 3. La procédure de sélection	256
A. Les sources d'information	256
B. La procédure de sélection	258
1. Les dossiers rejetés	259
2. Les cas de coordination	260
3. L'ouverture d'une enquête	261

Section 3. Les prérogatives de l'OLAF au cours des enquêtes	262
§ 1. Une indépendance opérationnelle	263
A. Le rattachement institutionnel à la Commission	264
B. Des garanties d'indépendance pour la fonction d'enquête	266
§ 2. Les enquêtes externes	268
A. Une compétence partagée avec les autorités nationales	269
1. La subsidiarité des contrôles externes	269
2. Les difficultés en termes de coordination	271
3. Une possible restriction du champ de compétence	273
B. Le règlement 2185/96 relatif aux contrôles et vérifications sur place	274
1. Le champ d'application	275
2. Des pouvoirs d'inspection à géométrie variable	278
a. L'assimilation aux contrôleurs administratifs nationaux	279
b. Le renvoi aux dispositions sectorielles	282
3. Confidentialité et protection des données	284
C. Le défaut de pouvoirs d'exécution forcée	285
1. Les mesures coercitives et conservatoires prises par les autorités nationales	286
2. La portée du devoir d'assistance	289
§ 3. Les enquêtes internes	291
A. Une compétence de premier plan	292
B. Une définition homogène des pouvoirs d'investigation	293
1. L'accès aux locaux, documents et information des institutions	293
2. L'obligation de coopération imposée aux institutions	296
C. L'incidence des immunités	299
D. Confidentialité dans l'échange d'informations	303
Section 4. La clôture et les suites des enquêtes	305
§ 1. Le rapport final d'enquête	305
A. La communication du rapport aux autorités compétentes	306
B. La valeur probante	310

Table des matières

§ 2. Les activités de suivi	314
A. Le suivi financier visant le recouvrement des fonds	315
B. Les suivis disciplinaire et judiciaire visant la sanction des fraudes	316
Conclusions intermédiaires	318
§ 1. Pour une consolidation des textes	318
A. L'apport limité du règlement 883/2013	319
B. Une éventuelle uniformisation des pouvoirs d'enquête	321
§ 2. Des enquêtes administratives ... ou préliminaires?	323
Chapitre 4. Des enquêtes tributaires de la coopération entre les acteurs de la lutte antifraude	328
Section 1. L'articulation entre les investigations de l'OLAF et les procédures nationales	329
§ 1. L'identification des autorités nationales compétentes	329
A. Les AFCOS, points de contact nationaux	330
B. L'hétérogénéité des acteurs étatiques	334
1. La relation entre procédures administratives et judiciaires en droit national	334
2. Une question irrésolue par les instruments de coopération	336
§ 2. L'échange d'informations entre l'OLAF et les autorités nationales	339
A. La communication des informations collectées par l'Office	340
1. L'obligation de coopérer avec les autorités judiciaires nationales	340
2. Le moment de la communication	343
B. La communication des informations collectées par les autorités nationales	346
1. L'obligation de notifier les irrégularités	347
2. L'accès aux informations dans le cadre des procédures nationales	350
a. Le principe du libre accès	351
b. Les limites tenant au secret des procédures pénales	353

§ 3. L'impact des enquêtes de l'OLAF en termes de répression des fraudes	355
A. L'ouverture d'une procédure pénale suite aux enquêtes de l'OLAF	356
1. La nature de la saisine des autorités judiciaires nationales	356
2. Le bilan de la pratique	359
B. L'utilisation des preuves dans un cadre transnational	363
1. L'extension du principe de reconnaissance mutuelle en matière d'assistance administrative, une solution?	364
2. Les équipes communes d'enquête, une alternative?	368
C. La position de l'OLAF au procès pénal à l'épreuve du principe d'égalité des armes	371
1. Le statut de témoin ou expert des enquêteurs de l'OLAF	372
2. Le rôle de la Commission en qualité de partie civile	375
3. La comptabilité entre le statut de victime et les prérogatives d'enquête	378
4. De la nécessité de clarifier le rôle de l'OLAF	381
Section 2. La coopération avec les agences supranationales de l'espace pénal européen	383
§ 1. Europol	384
A. Le chevauchement des compétences	384
1. Les domaines d'intérêt commun	385
2. La similarité des fonctions	386
B. L'accord administratif entre Europol et l'OLAF	390
C. L'échange de données à caractère personnel	392
1. L'absence d'une base légale claire	392
2. L'accès par l'OLAF aux informations détenues par Europol	395
a. Les systèmes de traitement d'informations au sein d'Europol	395
b. Les conditions d'accès	397
3. Le transfert d'informations par l'OLAF à Europol	399
D. La nécessité d'un nouvel accord de travail	401
§ 2. Eurojust	402

Table des matières

A. La superposition des tâches	403
1. Une mission commune de coordination et assistance	404
2. Des fonctions complémentaires	405
B. L'accord de coopération entre Eurojust et l'OLAF	408
1. Les mesures de coordination	408
2. L'échange d'informations	410
a. Le système de gestion des dossiers d'Eurojust	410
b. Les conditions à l'échange de données personnelles	412
C. Un antagonisme latent	414
Conclusions intermédiaires	417
§ 1. Une confusion des tâches	417
§ 2. L'encadrement insuffisant de la coopération	419
A. Des conditions négociées	420
B. Un contrôle nécessaire à la protection des droits individuels	421
Partie III. La protection des droits individuels	423
Chapitre 5. L'affirmation inachevée des garanties procédurales	425
Section 1. Les droits de la défense	426
§ 1. La portée du procès équitable dans la phase administrative précontentieuse	428
A. Des enquêtes administratives portant une accusation en matière pénale	428
B. Des enquêteurs administratifs tenus au respect des droits de la défense?	432
1. La réponse négative de la CourEDH	433
2. La réponse positive de la CJUE	435
C. L'apport du règlement 883/2013	439
§ 2. Les garanties procédurales applicables aux enquêtes de l'OLAF	442
A. Les droits accordés aux personnes auditionnées	442
1. Le droit de ne pas s'incriminer soi-même et de garder le silence	443
2. Le droit de s'exprimer dans la langue de son choix	446

B. Les droits accordés à la personne concernée tout au long des investigations	447
1. Le devoir d'impartialité	447
2. Le délai raisonnable	449
3. La présomption d'innocence	453
C. Les droits accordés au plus tard avant les conclusions visant nommément la personne concernée	455
1. Le droit d'être informé	456
2. Le droit d'accès au dossier	460
3. Le droit d'être entendu	465
4. Le droit d'être assisté par la personne de son choix	471
Section 2. Les droits des informateurs	473
§ 1. La protection des fonctionnaires dénonciateurs	474
A. L'obligation de dénonciation	475
1. Des informations communiquées de bonne foi	475
2. Les voies de communication	478
B. Les garanties accordées aux dénonciateurs	480
1. La protection contre les mesures de représailles	480
2. Le droit à l'information	483
C. L'inefficacité du mécanisme	486
§ 2. L'anonymat des informateurs	488
Section 3. La protection des données à caractère personnel	489
§ 1. Une clarification apparente du cadre légal	491
A. Les standards de protection dictés par le règlement 45/2001	491
B. Des restrictions justifiées par l'intérêt des enquêtes	493
C. L'exemple du CMS	497
§ 2. Des garanties dissoutes dans l'échange d'informations	498
A. La complexité d'AFIS	499
B. Les mécanismes d'alerte et d'exclusion	501
Conclusions intermédiaires	505
§ 1. Une définition a minima des garanties procédurales	505
§ 2. La protection des droits individuels face au réseau d'acteurs antifraude	507
A. De l'articulation entre procédures administratives et pénales	507

Table des matières

B. Des interactions entre droits nationaux	508
Chapitre 6. Le contrôle effectif des activités d'enquête	511
Section 1. Le contrôle politique	513
§ 1. Les mécanismes de contrôle	514
A. L'échange de vues avec les institutions	515
B. Les outils du contrôle parlementaire	517
1. Une responsabilité politique endossée par la Commission	518
2. L'OLAF, objet direct du contrôle	522
§ 2. L'accès aux informations détenues par l'OLAF	524
A. La portée du devoir d'information	524
B. Les limites dictées par la mission d'enquête	526
Section 2. Le contrôle administratif	528
§ 1. Le Comité de surveillance	529
A. Une organe de contrôle indépendant	529
B. Les fonctions de surveillance	531
1. Le garant de l'indépendance de l'OLAF	531
2. Un contrôle étendu au respect des garanties procédurales	533
C. Les limites aux pouvoirs de contrôle	536
1. Des rapports et avis non contraignants	536
2. Les difficultés d'accès aux dossiers d'enquête	538
§ 2. Les mécanismes de contrôle interne	541
A. Le projet de conseiller réviseur	541
B. Les procédures arrêtées par le directeur général	543
1. La fonction de l'unité « Enquête, sélection et révision »	544
2. Les réclamations visant le respect des garanties procédurales	545
C. Un futur contrôleur des garanties de procédure	547
§ 3. Le Médiateur européen	549
A. L'étendue du contrôle	549
B. L'impact des recommandations	552
Section 3. Le contrôle juridictionnel	555
§ 1. Le rôle de la CJUE dans l'examen de la légalité des enquêtes	555

A. Le recours en annulation dirigé contre les actes de l'OLAF	556
1. Une recevabilité restreinte aux actes faisant grief	557
a. L'exclusion des actes préparatoires	558
i. L'absence d'affectation directe	560
ii. Une marge d'appréciation réduite pour les autorités chargées du suivi des enquêtes	564
b. L'existence de mesures intermédiaires à caractère contraignant	567
2. L'argument inopérant du droit au recours juridictionnel effectif	570
B. Le contrôle incident de la légalité des actes de l'OLAF	574
1. Les recours tendant à l'annulation des actes faisant grief adoptés par les institutions	574
2. Le renvoi préjudiciel opéré par le juge national	577
a. Des questions nécessaires à la résolution du litige	578
b. L'effectivité d'un droit d'accès indirect au prétoire de la CJUE	580
C. Le recours en responsabilité non contractuelle	584
1. Les conditions donnant droit à la réparation du dommage	585
a. L'illégalité du comportement reproché à l'OLAF	585
b. Le lien direct de causalité entre la violation alléguée et le préjudice invoqué	587
2. La corrélation entre l'action en dédommagement et le recours en annulation	588
3. Une protection juridictionnelle limitée	590
D. La procédure en référé	591
1. Le sursis à exécution de l'acte attaqué dans le cadre du recours en annulation	592
2. Les mesures provisoires accessoires au recours en indemnité	594
§ 2. La protection juridictionnelle garantie par le juge national	596
A. Le contrôle des mesures contraignantes prises par les autorités nationales sur demande de l'OLAF	597

Table des matières

B. L'examen contradictoire des preuves fournies par l'OLAF	600
§ 3. L'impact de l'adhésion de l'UE à la CEDH	603
A. Les futures compétences de contrôle conférées à la CourEDH	604
1. L'UE en qualité de partie au litige	604
2. La responsabilité conjointe de l'UE et des Etats membres	607
B. Vers un renforcement de la protection juridictionnelle effective?	611
Conclusions intermédiaires	615
§ 1. Pour une cohérence européenne des mécanismes de contrôle	616
§ 2. Pour l'assouplissement des conditions d'accès direct au prétoire de la CJUE	619
Partie IV. La place de l'OLAF au sein de l'espace pénal européen	623
Chapitre 7. Une cohérence recherchée par le biais de réformes institutionnelles	625
Section 1. Le contrôle des fonds européens par le biais des procédures administratives	627
§ 1. La valeur ajoutée de l'OLAF	627
§ 2. La position problématique de l'organe d'enquête	631
A. Le rattachement institutionnel à la Commission	631
1. Des controverses autour d'une indépendance strictement opérationnelle	631
2. Pour l'externalisation de la fonction d'enquête	634
B. La nature équivoque des investigations	637
Section 2. Repenser l'architecture institutionnelle de l'espace pénal européen	640
§ 1. Une possible fusion entre l'OLAF et Europol	641
A. La création d'un pôle d'expertise en matière de criminalité économique	641
B. L'exclusion des pouvoirs d'enquête	643

§ 2. Une coopération encouragée par le renforcement des pouvoirs d'Eurojust	644
A. Un rôle consolidé de médiateur pour la coopération horizontale	645
1. L'option choisie par la proposition de règlement relatif à Eurojust	646
a. L'harmonisation et le rapprochement des pouvoirs attribués aux membres nationaux	646
b. Des mesures favorisant la défense de l'intérêt européen	649
2. Les conséquences sur la coopération avec l'OLAF	651
B. L'attribution de pouvoirs contraignants vis-à-vis des autorités nationales	653
1. Les possibilités offertes par l'article 85 du TFUE	653
a. Le pouvoir de déclencher des enquêtes pénales	654
b. Des pouvoirs décisionnels dans la résolution des conflits de juridictions	657
2. Conséquences sur le plan du contrôle juridictionnel	659
Conclusions intermédiaires	664
Chapitre 8. Un avenir lié à l'institution d'un Parquet européen	667
Section 1. De la nécessité d'instituer un Parquet européen	670
§ 1. L'article 86 du TFUE, base légale à la verticalisation de poursuites	671
A. Une alternative à la construction de l'espace pénal européen	671
B. Modèle concurrent ou aboutissement d'Eurojust?	677
1. Le chevauchement du champ de compétence matériel	677
2. De la fragmentation à la hiérarchisation des poursuites	680
§ 2. L'examen de proportionnalité et subsidiarité de la mesure	682
A. Les justifications à la création du Parquet européen	683
1. Les arguments de la Commission	684
2. Le « carton jaune » des Parlements nationaux	689

Table des matières

B. Les débats d'ordre institutionnel	694
1. L'exclusion du modèle centralisé au profit d'une structure décentralisée	695
2. Un désaccord persistant entre modèle intégré et structure collégiale	697
Section 2. La mise en œuvre par la proposition de règlement portant création du Parquet européen	701
§ 1. La délimitation du champ de compétence	702
A. Les compétences <i>ratione materiae</i>	703
1. L'identification des infractions préjudiciables aux intérêts financiers de l'UE	704
2. Les compétences accessoires du Parquet européen	707
B. Les compétences <i>ratione loci</i>	711
§ 2. L'encadrement procédural des pouvoirs exercés par le Parquet européen	715
A. L'enquête pénale	715
1. La saisine du Parquet européen	716
2. L'exercice des pouvoirs d'investigation	718
a. Des actes d'enquête régis par le droit national	719
b. L'énumération de garanties procédurales minimales	722
c. Le contrôle préalable exercé par le juge national	725
3. L'impact sur l'activité opérationnelle de l'OLAF	728
a. Le maintien des compétences d'enquête administrative	729
b. La création d'un organe européen de police judiciaire	732
B. Le déclenchement des poursuites et le renvoi en jugement	736
1. Le principe de légalité des poursuites	736
2. Le choix du for	740
C. La phase de jugement	744
1. L'admissibilité des preuves présentées par le Parquet européen	745
2. Le statut de la Commission au procès pénal, une question irrésolue	748

Table des matières

Conclusions intermédiaires	750
Conclusion générale	753
Bibliographie	765
I. Manuels, traités et ouvrages	765
II. Monographies et thèses	766
III. Ouvrages collectifs et mélanges	770
IV. Contributions et articles	772
V. Rapports et avis	788
VI. Communications, plans d'actions, livres blancs et livres verts	795
VII. Résolutions, positions et conclusions	798
VIII. Décisions et projets de recommandation du médiateur européen	800
IX. Documents de travail et d'information	802
X. Communiqués de presse et procès-verbaux	805
XI. Etudes	806
XII. Propositions législatives et travaux préparatoires	807
XIII. Législation	809
XIV. Instructions, accords et arrangements de coopération	817
XV. Jurisprudence	818
Index	837